



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 21 septembre 2026

Président : Madame KOENDERS

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 11 septembre 2026

Nombre de membres du Conseil municipal : 59

Nombre de membres en exercice : 59

Nombre de présents participant au vote : 51

Nombre de procurations : 8

Membres présents :

Madame Nathalie KOENDERS	Madame Céline MAGLICA	Madame Marie-Thérèse
Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Billy CHRETIEN	PUGLIESE
Madame Christine MARTIN	Madame Delphine BLAYA	Madame Sabine SICUREZZA
Monsieur François DESEILLE	Monsieur Jordane GALLOIS	Monsieur Laurent MONNOT
Madame Karine HUON-SAVINA	Monsieur Christian DUCHANGE	Monsieur Benoît BORDAT
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Madame Caroline	Madame Emilie SIMONE
Madame Nuray AKPINAR-ISTISQUAM	JACQUEMARD	Madame Nina MARTINS
Monsieur Stéphane CHEVALIER	Madame Ludmila MONTEIRO	Monsieur Clément CRAVEUR
Madame Claire TOMASELLI	Monsieur Philippe THIRION	Madame Laurence GERBET
Monsieur Christophe AVENA	Monsieur Denis GUVENATAM	Madame Sabine BAILLOT
Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Madame Vanessa VAIZANT	Monsieur Emmanuel BICHOT
Monsieur Franck LEHENOFF	Madame Isabelle PIERREY-ROUGET	Madame Sandra GAUDILLIERE
Madame Mélanie BALSON	Madame Clémentine HUGOL-GENTIAL	Monsieur Bruno DAVID
Monsieur Jean-Philippe MOREL	Monsieur Florent COLOMBO	Monsieur Henri-Bénigne DE VREGILLE
Madame Stéphanie VACHEROT	Monsieur Maël SZABELSKI	Monsieur Axel SIBERT
Monsieur Massar N'DIAYE	Madame Marie-Hélène	Monsieur Thierry COUDERT
Madame Nadjoua BELHADEF	JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Antoine CAMUS
Monsieur Marien LOVICH		Madame Mélanie FORTIER
		Monsieur Julien HUBERT

Membres absents :

Madame Lydie PFANDER-MENY pouvoir à Madame Stéphanie VACHEROT
Monsieur Patrice CHATEAU pouvoir à Madame Karine HUON-SAVINA
Madame Françoise TENENBAUM pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
Monsieur François REBSAMEN pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS
Monsieur Philippe LEMANCEAU pouvoir à Monsieur Franck LEHENOFF
Madame Catherine PETITJEAN pouvoir à Madame Mélanie BALSON
Monsieur Franck AYACHE pouvoir à Monsieur Emmanuel BICHOT
Madame Clémence HOUARD pouvoir à Madame Laurence GERBET

OBJET : URBANISME**Aménagement du port de Dijon – Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage entre Voies Navigables de France et Ville de Dijon**

Dans le cadre du plan d'actions du canal de Bourgogne adopté à l'unanimité par le Conseil métropolitain du 18 décembre 2025, figure l'ambition de développer les usages fluviaux et terrestres au sein des ports de la métropole.

Le port du Canal à Dijon a déjà fait l'objet d'une requalification de ses espaces périphériques avec la création du Jardin du Port du Canal inauguré en juin 2025 et financé à hauteur de 4,2 M€ par la Ville de Dijon.

Désormais, il convient de poursuivre ces aménagements et d'équiper l'infrastructure en services portuaires afin de permettre l'accueil d'activités économiques fluviales et l'accueil de plaisanciers.

Les travaux consisteront notamment en :

- La mise en place d'équipements de type pontons et autres dispositifs pour l'amarrage des futurs bateaux accueillant des activités et des bateaux de passage ;
- L'installation d'un point de pompage des eaux grises et noires ;
- L'installation de dispositifs ou de tout autre équipement permettant un accueil optimal pour les futurs usagers du port (système de gestion autonome des consommations de fluides...).

Ces travaux permettront plus particulièrement :

- d'accueillir des plaisanciers ;
- d'installer des activités fluviales et fluvestres (plusieurs porteurs de projets s'étant déjà positionnés).

Afin d'être opérationnel pour la saison de navigation 2027 dont l'ouverture est programmée en avril prochain, il a été décidé entre les 2 partenaires, Voies Navigables de France (VNF) et la Ville de Dijon, de conclure une convention de transfert de maîtrise d'ouvrage unique, comme cela avait été le cas en septembre 2024, dans le cadre des travaux d'aménagement et d'amélioration des équipements du site du Port du Canal et de son infrastructure portuaire.

L'exercice de la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des travaux sera donc confié par VNF à la Ville de Dijon.

L'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération est de 365 297,50 euros HT soit 438 357 euros TTC. La clé de répartition finale entre les 2 parties est la suivante :

- 20% du montant prévisionnel TTC des travaux seront supportés par la Ville de Dijon soit 87 671,4 € TTC ;
- 40% du montant prévisionnel TTC des travaux seront supportés par VNF soit 175 342,8 € TTC ;

Le solde de l'opération correspondant à 40%, soit 175 342,8 € TTC, pourrait être financé par la Région Bourgogne – Franche-Comté dans le cadre du volet 2 « Valorisation touristique des voies navigables » de son règlement d'intervention 42.11 intitulé « développement des itinéraires touristiques fluviaux, vélo, pedestres et équestres ».

La Ville de Dijon est habilitée, grâce à cette convention de transfert de maîtrise d'ouvrage, à solliciter et déposer la demande de subvention auprès de la Région Bourgogne-Franche-Comté dans les délais impartis.

Toutefois, si le taux d'intervention de la Région BFC était inférieur à 40%, le solde restant à financer serait réparti à parts égales entre VNF et la Ville de Dijon.

De même, si aucune subvention n'était octroyée par la Région Bourgogne-Franche-Comté, la clé de répartition finale entre les parties serait respectivement au maximum de 40% pour la Ville de Dijon et de 60% pour Voies Navigables de France.

**Le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'approuver** le projet de convention de transfert de maîtrise d'ouvrage, annexé à la présente délibération ;
- **d'autoriser** Madame la Maire à apporter au dit projet des modifications non substantielles ne remettant pas en cause son économie générale ;
- **d'autoriser** Madame la Maire, à signer la convention définitive et tout acte nécessaire à la bonne exécution de ce dossier.
- **d'autoriser** Madame la Maire à solliciter, auprès de la Région Bourgogne-Franche-Comté, à son taux maximum, une subvention pour la réalisation de cette opération.

SCRUTIN POUR : 59

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 8 PROCURATION(S)

Le 22 septembre 2026
Ludmila MONTEIRO
Secrétaire de séance



Le 22 septembre 2026
Nathalie KOENDERS
Maire de Dijon

